|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| logo | Règles de rupture de contrat | 1057 |

Responsable :

Mis à jour :

Un contrat de travail peut être rompu suite à diverses situations.

Pour que cela n’arrive pas suivez les recommandations suivantes :

* signaler rapidement le vol, la perte ou la divulgation non autorisée d’informations sensibles de l’organisation
* ne pas violer les droits :
  + de toute personne
  + d’une société protégée par le droit d'auteur
  + d’un secret commercial
  + de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle
  + des lois ou règlements (installation ou à la distribution de logiciels « piratés »)
* ne pas copier du matériel protégé par le droit d'auteur (photographie, musique, logiciel)
* ne pas introduire des programmes malveillants (avec des virus ou autres) dans le réseau ou le serveur
* ne pas révéler son mot de passe à d'autres personnes, y compris des membres de votre famille quand vous travaillez à la maison
* ne pas s'engager dans le harcèlement sexuel
* ne pas faire des offres frauduleuses de produits, d'articles ou de services provenant de l’organisation
* ne pas faire des déclarations mensongères sur la garantie des produits et services
* ne pas fragiliser la sécurité du réseau
* ne pas exécuter une surveillance non autorisée du réseau
* ne pas envoyer des messages dans l'intention d'interférer avec la session du terminal d'un utilisateur de l’organisation
* ne pas fournir des informations à caractère personnel ou des listes d’employés à des parties extérieures